

Fiche 3.10. Tourisme et loisirs liés à l'eau

La vallée de l'Ain constitue une zone touristique d'importance. La richesse du patrimoine naturel génère un tourisme axé vers les loisirs nautiques et la pêche. Les massifs accueillent du tourisme de sport d'hiver. Sur le périmètre du SR3A, en 2021, 37 hôtels et 22 campings sont recensés (Insee).

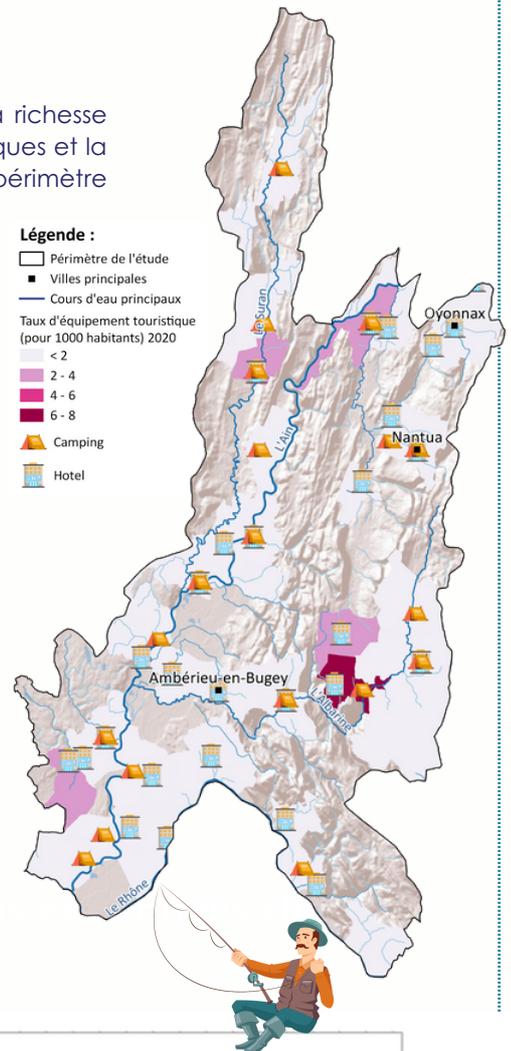
3 grands pôles d'attraction touristique se distinguent :

- Les massifs du Jura et du Bugey
- Les retenues artificielles de la rivière d'Ain avec notamment le plan d'eau de Vouglans
- La basse vallée de l'Ain

Des déséquilibres entre territoires apparaissent à l'échelle du département de l'Ain : l'offre d'hébergement est par exemple concentrée dans le Pays de Gex. **La capacité globale d'accueil touristique dans l'Ain fléchit depuis 2017** (Aintourisme).

Les activités de pêche

La pêche est une activité phare sur le territoire en lien avec les fortes potentialités piscicoles et la présence d'espèces emblématiques (ex. Ombre commun) (voir fiche 4.2). Les activités de pêche se déploient le long des cours d'eau, notamment de l'Ain, du Suran et de l'Albarine ou de réservoirs (retenues, étangs de la Dombes). En 2021, près de 30 120 pratiquants réguliers ont été recensés à l'échelle du département de l'Ain, par la Fédération de Pêche. Sur le périmètre, 14 AAPPMA ont été identifiées.



Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

| |
|---|
| La Truite de Meximieux |
| Villieu-Loyes-Mollon - Villieu |
| Priay AUPRA |
| Pont d'Ain PLA |
| Poncin - P.P.V.A. |
| Bourg-en-Bresse - A.P.A.B.R. |
| Torcieu - La Gaule |
| Saint-Rambert-en-Bugey- L'Albarine |
| Cerdon - La Truite de la Fouge et du Veyron |
| Brion - R.L.H.B. |
| FD39 - Saint Claude - La Biennoise |
| FD39 - Thoirette - La Valousienne |
| Moirans-en-Montagne - La Gaule Moirantaine |
| Izernore - La Gaule Romaine |
| Lac de Nantua |



PLA : l'AAPPMA les Pêcheurs à la Ligne de l'Ain
AUPRA : Active union des pêcheurs de la rivière d'Ain
PPVA : Pêche Protection Vallée de l'Ain

La pratique de la pêche est encadrée en partie par les Arrêtés réglementant l'exercice de la pêche (ARP). Ces derniers précisent les périodes d'ouverture-fermeture de la pêche selon les espèces, les localisations des réservoirs de pêche, des parcours de graciation ou "no-kill", les limitations sur les tailles réglementaires et nombre de poissons pêchés, etc. Cet encadrement permet de limiter la pression sur les écosystèmes.

Les pêcheurs font part de leurs inquiétudes vis-à-vis de la prédation de poissons par les oiseaux piscivores et de l'existence de conflits d'usages par exemple avec la gestion des barrages ou la pratique de canoë-kayak.



Fiche 3.10. Tourisme et loisirs liés à l'eau

Le tourisme (vert, sportif, et culturel)

Les Départements de l'Ain et du Jura proposent une offre touristique variée (tourisme vert, d'excursion, de loisirs, culturel et patrimonial, etc.), axée autour des milieux naturels remarquables.



Via Rhôna-Ain

De nombreux sentiers pédestres (ex. Tour du Revermont, GR 59, circuit des rives de l'Ain et du Seymard, GR Bugey), cyclables ou équestres existent sur le périmètre.

La pratique du vélo est centrale dans les politiques touristiques des départements de l'Ain et du Jura (ex. "L'Ain, terre de vélo"). Parmi les itinéraires cyclables les plus réputés : les Grandes Traversées du Jura - GTJ®, la Voie Bleue-V50, ou la ViaRhôna, reliant le Lac Léman à la Méditerranée. 66 800 passages enregistrés en 2018 sur la Via Rhôna, à hauteur de Belley, et 53 800 à hauteur de Saulx-Brenaz.

Face aux conséquences du changement climatique et dans le cadre d'une politique de diversification des offres de loisirs des espaces montagneux (4 saisons), le Département souhaite "Assurer un développement maîtrisé de la pratique du vélo en milieu naturel" (ex. VTT).

Un tourisme culturel s'est développé avec les sites de Trévoux, Ars-sur-Formans, d'Ambronay-Les Allymes, la cité médiévale de Pérouges (318 000 visiteurs en 2019) (proximité du périmètre).

Un tourisme en lien avec la valorisation des étangs dans les Dombes.

Le tourisme d'hiver

Le périmètre est concerné par la présence de moyennes montagnes (haut Bugey, plateau d'Hauteville-Retord, etc.), propices au développement d'activités de glisses telles que le ski nordique et le ski alpin (ex. Hauteville-Lomprèze - Terre Ronde, les Plans d'Hotonnes, Plateau de Retord, Lachat, stations nordiques du Haut-Bugey).

En 2020, 27 000 forfaits de ski alpin ont été vendus sur le Plateau du Retord, représentant 365 000 €HT de recettes. Localement, le ski nordique est davantage plébiscité : plus de 31 000 forfaits vendus, pour 210 500 € de recettes la même année. De son côté, le domaine de Terre Ronde a vendu 7 400 forfaits, pour environ 75 000 € TTC de recettes.

Montagnes
du Jura

Plan montagne



Plateau du Retord

Les impacts du changement climatique sur le secteur touristique



Le changement climatique impactera les activités récréatives liées à l'eau telles le canoë-kayak, la baignade et la pêche qui nécessitent un niveau / débit d'eau minimum ainsi qu'une bonne qualité d'eau. La réduction des périodes propices aux activités de sports d'eau vive (augmentation des assècs, développement de cyanobactéries toxiques, niveau d'eau insuffisant et débits impraticables) et le risque d'augmentation d'interdictions de baignade en lien avec l'augmentation de la température de l'eau et des incidents ponctuels de qualité qui résulteront du changement climatique représentent un risque fort pour ces activités.

De plus, des restrictions d'eau pour les usages de loisirs en période estivale pourraient impacter l'activité économique des hébergements de touristes (gîtes et campings) de plus en plus fortement.

Concernant la pratique des sports d'hiver sur le territoire, la variabilité interannuelle des cumuls neigeux et le signal à la baisse de l'épaisseur du manteau neigeux risque d'accroître la vulnérabilité des stations de moyenne montagne. Face à ce constat, le Département de l'Ain souligne dans le cadre de la stratégie la "Montagne de l'Ain 2022/2026", l'importance de la diversification des activités et services proposés sur les 4 saisons (autres sports d'hiver et activités estivales).

L'adaptation des espaces naturels (en particulier les forêts) au changement climatique sera donc un facteur clé pour maintenir l'attractivité du territoire pour le tourisme.

Fiche 3.10. Tourisme et loisirs liés à l'eau

Les loisirs liés à l'eau

Les cours d'eau et plans d'eau des bassins de l'Ain aval et de ses affluents sont le lieu de **nombreuses activités nautiques** : canoë, kayak, aviron, voiles, planche à voile, ski nautique, ports de plaisance, base de loisirs, pédalos, « stand up paddles », etc.



Lac de Nantua. Source : Département de l'Ain

Les usages récréatifs en lien avec l'eau sont fortement dépendants des volumes d'eau disponibles et des débits. Ils sont dès lors d'ores-et-déjà impactés par les effets du changement climatique.

Focus sur certaines activités (liste non exhaustive) :

- **Les activités de voiles et d'aviron** sont pratiquées notamment sur les lacs de Nantua, sur l'île Chambod (Poncin), ou sur les retenues comme celle de Vouglans (Jura) [hors du périmètre d'étude]. A l'échelle du département de l'Ain, près de 1 476 licenciés pour la voile et 527 pour l'aviron et 9 clubs ont été dénombrés dans le Plan Sports de Nature 01 (2017 — 2021).
- **La pratique du canyoning** dans les canyons de l'Ain et du Bugey (ex. Fouge, Chaley, Rhéby ...) regroupe 5 professionnels, 4 545 licenciés, sur près de 41 sites.
- **La plongée** est principalement pratiquée dans les lacs et en cavité. Dans le département de l'Ain, cela représente environ 1126 licenciés et 20 clubs sur 30 sites recensés.
- **Les activités de canoë-kayak** (pratique sportive et de loisirs) sont concentrées sur la rivière d'Ain (et l'Albarine, en pratique sportive) ou sur les plans d'eau (ex. retenues de Vouglans, Thoirette-Coisa).
- **La pêche de loisir** (cf. page précédente)

[Stratégie d'attractivité touristique pour un tourisme raisonné - Jura](#)
[Livre blanc du tourisme de l'Ain 2023-2028](#)

A noter que le **Plan Sports de Nature de l'Ain (2017-2021)** stipule l'existence de **conflits récurrents entre pratiquants et pêcheurs notamment en période estivale.**



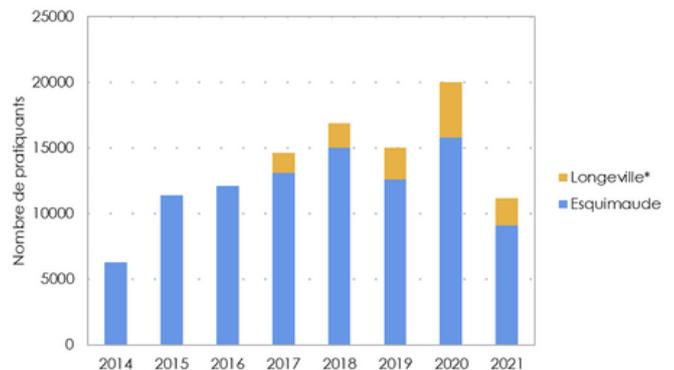
Plusieurs sites de baignade sont recensés sur le périmètre du SR3A, comme au niveau de l'île Chambod, dans la basse vallée de l'Ain, à Nantua, à Serrière de Briord (Rhône), etc... Ces sites font l'objet d'analyse d'eau de baignade par l'Agence régionale de santé (ARS). La baignade dans la rivière d'Ain n'est ni autorisée ni interdite par la réglementation. Des faits d'incivilité et des conflits relatifs au partage de l'espace sont mis en évidence par les acteurs locaux, comme conséquence de l'affluence touristique.



Île Chambod Hautecourt-Romanèche. Source : Pierre Jayet.

La pratique du kayak (données du tableau de bord du SABE basse vallée de l'Ain)

En 2019, 15 026 pratiquants ont été recensés sur le périmètre du SAGE (estimations du SAGE ; données non exhaustives). Après les confinements de 2019 et 2020, la fréquentation touristique du secteur a montré un signal à la hausse.



(*) : Les données prennent en compte les locations de canoë et de paddle sur le lac de Longeville, les locations de canoë sur la rivière d'Ain, les locations de l'espace bivouac, ...